

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 comme suit :

	en DT au 31/12/2007
Bénéfice De L'exercice	29 420 812,426
Report A Nouveau	2 379,161
1^{er} Reliquat	29 423 191,587
Réserves Légales	0,000
Bénéfice à Repartir	29 423 191,587
Réserve à Régime Spécial	1 102 541,009
2^{ème} Reliquat	28 320 650,578
Dividendes Statutaires Au Taux De 5%	3 500 000
Super Dividendes Au Taux De 7%	4 900 000
Fonds Social	1 500 000
Fonds De Retraite	300 000
Réserves Extraordinaire	18 120 000,000
Report A Nouveau 2007	650,578

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes et superdividendes pour le

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 150 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs de :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,
Monsieur Béchir BEN YEDDER,
Monsieur Ahmed EL KARM,
Monsieur Nabil BEN YEDDER,
Monsieur Ridha BEN GAIED,

Et de la Société PGI,
arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,
Monsieur Béchir BEN YEDDER,
Monsieur Ahmed EL KARM,
Monsieur Nabil BEN YEDDER,
Monsieur Ridha BEN GAIED,

Et la Société PGI

en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2010.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,
Monsieur Béchir BEN YEDDER,
Monsieur Ahmed EL KARM,
Monsieur Nabil BEN YEDDER,
Monsieur Ridha BEN GAIED,
Monsieur Mahmoud BABBOU,
Monsieur Néji M'HIRI,
Monsieur Mongi LOUKIL,
La Société PGI,
La COMAR,
La Société PARENIN,
La Société LE PNEU.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration d'AMEN BANK à acheter et à revendre ses propres actions pour réguler le cours en bourse, et le mandate pour en fixer les modalités, dans les limites autorisées par les textes susmentionnés, et notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée....

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe pour l'année 2007 le montant des jetons de présence à 180 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 25 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée